

Lettre du Comité de Défense d'Action et de Sauvegarde d'Avon

Case 18 - Maison dans la vallée - 77210 Avon. Association agréée-art.L 141-1 C.Env.-arrêté du 16 septembre 1991

Patrimoine, protection, restauration, art, culture, environnement, espaces verts, propreté, nature, air, eau, silence, sécurité, transports en commun, circulations douces, piétons, vélos, familles, enfants, personnes âgées, solidarité, accueil, amitié, tourisme, essor économique, patrimoine, protection, restauration, art, culture, environnement, espaces verts,

Qualité de Vie des Avonnais

Patrimoine, protection, restauration, art, culture, environnement, espaces verts, propreté, nature, air, eau, silence, sécurité, transports en commun, circulations douces, piétons, vélos, familles, enfants, personnes âgées, solidarité, accueil, amitié, tourisme, essor économique, patrimoine, protection, restauration, art, culture, environnement, espaces verts, propreté,

2007 – 2

10 avril 2007



sortie de printemps :
samedi 9 juin

Merci encore aux adhérents qui, par ce samedi pluvieux de mars, ont participé à l'assemblée générale de notre association. Merci aussi à celles et ceux qui, ne pouvant y assister, nous ont envoyé leur pouvoir. Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion. Ce sont des encouragements aux actions entreprises auquel les administrateurs et les membres du bureau sont sensibles. Le compte rendu de l'A.G. du 24 mars 2007 se trouve dans les pages intérieures.

Nous vous proposons, comme sortie de printemps, la visite de l'**arboretum de Franchard**, le samedi 9 juin. (voir page 3).

inscrivez-vous avant le 20 mai (bulletin ci-joint)



**GRAND PRIX LOCAL
DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE .**

Comme en septembre 2006, nous irons écouter le brame, après un dîner pris dans une auberge de la forêt. Ce sera en principe le vendredi 14 septembre 2007. Nous en reparlerons.

Le développement durable est un thème qui a pris beaucoup d'importance dans le débat national et international au cours des derniers mois. Mais, concrètement, que pouvons-nous faire chacun à notre niveau ?

Pour y répondre, il est fait appel à l'inventivité de nos concitoyens pour proposer des solutions : c'est le sens du **Grand prix local du développement durable** dont le règlement est exposé en page 4. Il se trouve que le Conseil général a eu la même idée, à son échelle, au même moment. Cette concurrence est un facteur supplémentaire d'émulation.

Pour le Grand prix local, qui ne sera décerné pour la 1^{ère} fois qu'au printemps 2008, nous donnerons des indications complémentaires dans un prochain bulletin.

De plus en plus de personnes reconnaissent que le projet de déplacer l'hôpital sur le terrain du Bréau n'a pas de justification, ni économique, ni urbanistique.

Vous pouvez encore signer la pétition qui demande la modernisation sur place et alentour, soit en signant sur le site **avon-cdas.com**, soit en nous écrivant.

L'axe Leclerc – Roosevelt – de Gaulle a constitué une des principales préoccupations du CDAS depuis longtemps et singulièrement ces derniers mois.

Le journal local relaie, le 2 avril, une information du maire, qui a le mérite d'amorcer un changement de politique, même si aucune concertation ne l'a précédée. Nous en reparlerons également.

J. Vuailat
secrétaire général

L'enquête publique sur Franchard se termine le 14 avril à midi.

le dossier de modification du POS est consultable dans les 2 mairies

Le commissaire-enquêteur sera à la mairie de Fontainebleau le samedi 14 avril de 9 h à 12 h



.....
**Sécurité des
piétons sur l'axe
Roosevelt.**

Compte rendu de l'assemblée générale du 24 mars 2007.

1. PARTIE STATUTAIRE.

Le Président rappelle le sens de notre action : protéger et améliorer notre cadre de vie sur la communauté de communes Fontainebleau – Avon.

Il introduit les deux rapports suivants en expliquant qu'en 2006 les efforts ont surtout porté sur :

- les plans en cours d'élaboration,
- l'action pour notre sécurité et contre les atteintes à notre environnement naturel.

Avant de conclure, il fait part à l'assemblée de la démission du bureau, pour raisons personnelles, de Guillaume Bricker, qui était vice-président depuis mars 2006.

En tant que président, il adresse à tous, – membres du bureau, administrateurs, adhérents et donateurs, – ses remerciements les plus sincères et conclut :

« Je compte sur la pérennité de l'esprit qui nous anime ».

Rapport financier, présenté par le Trésorier.

Les recettes ont atteint 2 323,79 € (toujours sans subvention) et les dépenses 1 868,50 €
Les cotisations et les dons ont augmenté, ce qui a permis de faire face aux augmentations des postes photocopies et affranchissement, tout en maintenant un résultat positif.

Rapport d'activité, présenté par le secrétaire général.

Le rapport écrit a été diffusé début mars. Les demandes de précision portent surtout sur :

- Gare et parking à étages. S'il y a toujours des places disponibles au niveau à l'air libre du parking, ce serait parce que les usagers estiment que, pour le prix, leur véhicule doit être protégé des intempéries. Pour Gérard Dorlé, l'absence de cadencement des trains de et vers Paris explique le nombre de voitures d'usagers du train qui évitent les bus.

- Axe Leclerc – Roosevelt – de Gaulle. Le CDAS a organisé une réunion publique sur la dangerosité de cet axe, le 22 novembre 2006 et, dans le bulletin de décembre 2006, a exposé sur une page entière la solution la moins onéreuse pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons. Depuis, deux personnes sont mortes, victimes d'accidents sur cet axe. Dans les deux cas, ce n'était pas la vitesse qui était en cause, c'était l'absence des protections que le CDAS préconise.

- Barres américaines de la rue de la Faisanderie. Le terrain, jusqu'ici géré par l'ONF, de 5,5 ha qui entoure les 4 barres ne serait plus un terrain boisé : plusieurs aménagements y sont prévus, dont un giratoire à l'ouest, un parking de cars scolaires à l'est, des constructions diverses au nord.

Pas d'infos sur le devenir de la tour Warnery.

L'assemblée adopte à l'unanimité les deux rapports. Elle reconduit pour trois nouvelles années les quatre administrateurs sortants : Mme Odile Dorlé, MM. Michel Bréchemier, Gérard Dorlé et Jean Vuillat.

2. PARTIE NON STATUTAIRE.

Informations récentes.

- Modification du POS de Franchard. Pour reconstruire la buvette de Franchard, qui a brûlé il y a quelques années, une modification du POS est soumise à enquête publique du 13 mars au 14 avril 2007. La reconstruction se ferait à égalité de plancher, mais la parcelle H 555 d'un peu plus de 5 000 m² serait déclassée de son statut d'« espace boisé classé », sans justification autre que faciliter les travaux.

D'autre part, la partie « toilettes et assainissement » semble insuffisante, vu le passage de 15 000 personnes le week-end.

- Nouvelle ZAC annoncée = plateau de la gare. Une étude serait confiée à un cabinet, qui devra présenter trois options, sans que le cahier des charges soit suffisamment précis.

- PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Le débat sur le PADD a eu lieu dans les deux conseils municipaux et il doit avoir lieu bientôt à la CCFA. Mais les deux maires n'ont pas osé venir en discuter en réunion publique (la réunion publique de synthèse des réunions de quartier sur le PLU et le PADD n'a toujours pas eu lieu).

- A.E.U. (approche environnementale de l'urbanisme).

JM Virot rend compte d'une formation, par l'ADEME (agence de maîtrise de l'énergie), sur l'« approche environnementale de l'urbanisme » qui permet d'éviter bien des erreurs dans les choix d'urbanisme. Elle intervient en amont des décisions et prend en compte : l'énergie, le bruit, les déplacements, les déchets et l'eau.

La Rep du 2 avril annonce un changement de politique du Président de la communauté de communes en vue d'améliorer la sécurité des piétons sur cet axe. (Les cyclistes attendront !)

Le dossier d'enquête publique peut être consulté dans les 2 mairies jusqu'au 14 avril à midi (et au siège de la communauté de communes jusqu'au 13 avril).

(suite du compte rendu de l'AG.

Projets d'animations 2007.

- visite, en juin, de l'arboretum de Franchard en compagnie d'un agent de l'ONF.
- en septembre, un dîner, suivi de l'écoute du brame.

Dans les 2 cas, inscription obligatoire : coupon ci-joint pour arboretum

Concours sur le développement durable dans l'agglomération.

Le Président projette sur l'écran et explique les modalités (voir le règlement en page 4) du Grand Prix que le CDAS organisera sur le thème du développement durable.

La séance étant levée, les participants sont invités à prendre le pot de l'amitié et à signer la pétition pour la reconstruction de l'hôpital à son emplacement actuel étendu aux ex-terrains militaires voisins (Chataux et Damesme).

NB : Cette pétition peut être signée sur le site du CDAS (avon-cdas.com).

Composition du bureau

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------|
| Président : | Philippe Thomas-Derevoige, | Secrétaire : | Jean-Marie Viro |
| Trésorier : | Michel Bréchemier | Secrétaire-adjoint : | Gérard Dorlé |
| Secrétaire général : | Jean Vuailat | | |

Compléments au rapport d'activité

Le bureau du CDAS intervient auprès des services compétents, chaque fois qu'un problème lui est signalé. Il s'agit souvent d'appuyer une demande de particuliers. En voici quelques exemples :

- **supermarché Champion** : bruit de roulement des nouveaux chariots = nouveau revêtement plus lisse.
bruit de la ventilation du labo de boulangerie = pas de réponse de Champion.
bruit 1 h/mois lors de l'essai du générateur de secours = problème remarqué récemment.
respect du % d'espaces verts = pour le moment, Champion ne tient pas ses engagements.
- **station-service Esso** : fortement éclairée toute la nuit = désormais éteinte la nuit.
- **parking Uruguay-France** : l'agrandissement condamne plusieurs grands arbres = replantation prévue.
- **sources rue de la Fontaine aux Biches** : la construction d'une maison nécessitait de canaliser l'eau.
Le CDAS suit ou suivra ces deux derniers chantiers.

VISITE DE L'ARBORETUM DE FRANCHARD

SAMEDI 9 JUIN 2007 de 15 h à 17 h

visite accompagnée par un guide forestier.

inscription préalable obligatoire (coupon joint à renvoyer)

participation aux frais : 5 € par personne (paiement sur place pour les adhérents)

le lieu de rendez-vous sera précisé en fonction du co-voiturage.

L'arboretum de Franchard est né à l'issue d'un incendie qui a ravagé l'endroit en 1971. Après l'incendie, les arbres abîmés furent exploités, les branches furent brûlées.

Une plantation de 25 736 plants, très soignée, au cordeau, fut réalisée en mars 1973. En juillet, une attaque phénoménale de vers blancs, sans doute favorisée par le sol très meuble, réduisit la plantation à néant, seuls les pins de Salzmann et les cerisiers tardifs ne furent pas atteints.

Il fallut tout refaire et cette fois 27 749 plants furent mis en terre en 1974 avec moins de luxe du détail. La reprise fut bonne, mais, en 1976, la sécheresse tua

plus de 3000 plants qu'il fallut regarnir. Le cèdre du Liban et le thuya de l'ouest disparurent. En 1979 et en 1985, c'est le froid qui décima l'eucalyptus, le pin de Monterey, le pin pinier et le genévrier.

Ces déboires répétés amenèrent à cesser toute dépense pendant une quinzaine d'années puis sous l'impulsion de l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'entretien reprit pour mettre en valeur ce qui avait réchappé. De nouvelles plantations sont en cours pour améliorer à la fois le paysage et la variété des espèces.

Extraits d'un texte de P.-P. PERRAUD

GRAND PRIX LOCAL* DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Règlement

Objet : récompenser et mettre en valeur les initiatives individuelles locales en faveur du développement durable.

Participants : les personnes physiques (les particuliers ?) résidant sur la communauté de communes de Fontainebleau-Avon ayant réalisé au cours de l'année écoulée, sur le territoire de la communauté de communes, un projet bénéfique au développement durable, opérationnel à la date de présentation au Grand Prix.

Modalités pratiques :

Le projet devra être signalé au CDAS d'Avon au cours du dernier trimestre de l'année.

Il sera constaté et validé par trois membres du bureau du CDAS en début d'année suivante.

Un seul projet, par an, par personne physique.

Ce projet ne peut être présenté qu'une seule fois au Grand Prix.

Un lauréat peut être récompensé trois fois au maximum.

Critères :

- bénéfice sur l'effet de serre,
- diminution des rejets à retraiter,
- valeur esthétique,
- retour sur investissement,
- valeur d'exemple reproductible,
- économie de la ressource.

Prix : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix : une médaille d'or, d'argent et de bronze, un diplôme et un cadeau, décernés au cours de l'assemblée générale annuelle du CDAS d'Avon.

Jury : les membres du conseil d'administration du CDAS d'Avon, réunis en conseil exceptionnel, un mois au plus tard avant l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration prend sa décision seul et souverainement ; elle est irrévocable et inattaquable.

* **Grand prix local** à ne pas confondre avec le **Prix départemental du développement durable** annoncé en page 13 de **Seine & Marne magazine** n° 23 d'avril 2007.

Le magazine du Conseil général a été distribué pendant la semaine du développement durable, du 2 au 8 avril 2007, comme il se doit. Notre Grand prix a été annoncé lors de l'assemblée générale du 24 mars, la République s'en faisant l'écho dans son édition du 2 avril, donc aussi pendant la semaine du développement durable. La simultanéité des annonces est donc compréhensible, mais le 24 mars nous ignorions les intentions du département.

Le montant des prix est à relativiser en fonction des chances de succès, inversement proportionnelles à la population admise à concourir ! Mais il faut tenir compte aussi des moyens financiers des organisateurs.
